

CONTRATS EN ALTERNANCE

REMUNERATIONS ET AIDES A L'EMBAUCHE

Simulateur sur le [portail alternance](#)

REMUNERATIONS

Contrat d'Apprentissage	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans*	26 ans et plus*
1ere année	27%	43%	53%	100% 1 709,28 €
	461,51 €	734,99 €	905,92 €	
2eme année	39%	51%	61%	
	666,62 €	871,73 €	1 042,66 €	
3eme année	55%	67%	78%	
	940,10 €	1 145,22 €	1 333,24 €	

% SMIC brut au 1^{er} janvier 2023

*% du SMIC, ou s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant l'année d'exécution du contrat

Simulateur rémunération sur www.alternance.emploi.gouv.fr

Contrat de Professionnalisation	Moins de 21 ans	21-25 ans	26 ans et plus*
Niveau initial inférieur au Bac pro ou technologique (dont Bac général)	55%	70%	100% 1 709,28 €
	940,10 €	1 196,50 €	
Niveau initial égal ou supérieur au Bac pro ou technologique	65%	80%	
	1 111,03 €	1 362,42 €	

% SMIC brut au 1^{er} janvier 2023

* Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle applicable dans l'entreprise

Simulateur rémunération sur www.alternance.emploi.gouv.fr

AIDES A L'EMBAUCHE

Contrat d'Apprentissage	<i>Moins de 11 salariés</i>	<i>11 à 250 salariés</i>	<i>Plus 250 salariés</i>
1) Aide unique	✓	✓	✓ Sous conditions
2) Absence calcul effectif entreprise	✓	✓	✓
3) Réduction générale	✓	✓	✓
4) Déductions fiscales TA	✓	✓	✓
5) Bonus alternant			✓
6) Aide AGEFIPH	✓	✓	✓

Contrat de Professionnalisation	<i>Moins 11 salariés</i>	<i>11 à 250 salariés</i>	<i>Plus 250 salariés</i>
1) Aide unique	✓	✓	✓ Sous conditions
2) Aide Pôle Emploi DE+26 ans	✓	✓	✓
3) Aide Pôle Emploi de + de 45 ans	✓	✓	✓
4) Réduction générale	✓	✓	✓
5) Absence calcul effectif entreprise	✓	✓	✓
6) Bonus alternant			✓
7) Aide AGEFIPH	✓	✓	✓
8) Aide Emplois Francs	✓	✓	✓
9) Aide Région Bourgogne Franche-Comté	✓	✓	✓

AIDES A L'EMBAUCHE suite

Contrat d'apprentissage (suite)

1) Aide unique recrutement d'un alternant

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aides-au-recrutement-d-un-alternant/article/aide-2023-aux-employeurs-qui-recrutent-en-alternance>

Aide unique de 6 000 € maximum versée uniquement au titre de la 1ère année d'exécution du contrat d'apprentissage

- Pour tout contrat signé **entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023**
- Pour tous les apprentis, y compris sportifs haut niveau et TH >29 ans et salariés qui suspendent leur CDI
- Concerne les diplômes ou les titres à finalité professionnelle de niveau 7 maximum
- Pour les entreprises +250 salariés aide soumise sous conditions d'atteinte d'un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif
- Versement mensuel par l'ASP

2) Absence de prise en compte dans le calcul des effectifs

Contrat de professionnalisation (suite)

1) Aide unique recrutement d'un alternant

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aides-au-recrutement-d-un-alternant/article/aide-2023-aux-employeurs-qui-recrutent-en-alternance>

Aide unique de 6 000 € maximum versée uniquement au titre de la 1ère année d'exécution du contrat de professionnalisation

- Pour tout contrat signé **entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023**
- Uniquement pour les alternants de -30 ans
- Concerne les diplômes, les titres professionnels de niveau 7 maximum, et les CQP
- Soumise à conditions pour entreprises +250 salariés
- Versement mensuel par l'ASP après envoi du bulletin salaire

2) Aide Pôle Emploi DE +26 ans

2 000 € maximum

- Aide cumulable avec l'aide unique recrutement alternant
- Versement en 2 fois
- Pas de licenciement économique dans les 6 mois
- Demande à PE dans les 3 mois suivant signature contrat
- [formulaire Aide contrat de professionnalisation](#)

3) Aide Pôle Emploi de + 45 ans

2 000€ maximum

- Versement en 2 fois après 10^{ème} mois contrat
- Pas licenciement économique dans les 6 mois
- Demande à PE dans les 3 mois suivant signature contrat
- [formulaire Aide contrat de professionnalisation](#)

AIDES A L'EMBAUCHE suite

Contrat d'Apprentissage (suite)	Contrat de Professionnalisation (suite)
<p>4) Réduction générale des charges sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Informations sur le site URSSAF 	<p>4) Réduction générale des charges sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Informations sur le site URSSAF
<p>5) Déductions de la Taxe Apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La créance « alternants » pour les entreprises de 250 salariés et plus accueillant plus de 5 % de contrats favorisant l'insertion professionnelle ➤ Dons en nature 	<p>5) Absence de prise en compte dans le calcul des effectifs</p> <p>jusqu'au terme du contrat s'il a été conclu pour une durée déterminée, ou jusqu'à la fin de l'action de professionnalisation lorsque le contrat est à durée indéterminée.</p>
<p>6) Bonus alternant pour entreprises employant plus de 5% d'alternants (CA/CP/VIE/CIFRE)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Demandez une simulation à votre conseiller 	<p>6) Bonus alternant pour entreprises employant plus de 5% d'alternants (CA/CP/VIE/CIFRE)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Demandez une simulation à votre conseiller
<p>7) Aide AGEFIPH à l'embauche 4 000€ maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle délivrées par l'Etat. ➤ Demande à adresser à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'entreprise. ➤ informations et accès au formulaire d'intervention Agefiph 	<p>7) Aide AGEFIPH à l'embauche 5 000€ maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle délivrées par l'Etat. ➤ Demande à adresser à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'entreprise. ➤ informations et accès au formulaire d'intervention Agefiph
	<p>8) Aide Emplois Francs Aide plafonnée à 15 000€ pour une embauche en CDI ou 5 000€ pour une embauche en CDD</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois d'un jeune suivi par une mission locale ou DE inscrit à Pôle Emploi résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). ➤ aide variable selon le temps passé en entreprise, la durée du contrat et la nature du contrat. ➤ demande à adresser à Pôle Emploi dans les 3 mois suivant la signature du contrat ➤ formulaire Aide Emplois Francs

AIDES A L'EMBAUCHE suite

Contrat d'Apprentissage (suite)

Contrat de Professionnalisation (suite)

9) Aide de la Région Bourgogne Franche-Comté

Aide comprise entre 1 000€ et 2 000€ pour les entreprises de Bourgogne Franche-Comté qui embauchent en contrat de professionnalisation CDI.

- Il appartient à l'OPCO d'adresser à la Direction de la formation professionnelle une proposition de prise en compte du contrat au titre de l'appui régional formation emploi.
- [informations](#)

AUTRES AIDES

Pour les contrats d'apprentissage, des aides à la mobilité et à l'achat de matériel peuvent être allouées.